



Ecole de Rugby – Saison 2010/2011 Renouvellement

-15 ans (1996/1997)
 -13 ans (1998/1999)
 -11 ans (2000/2001)
 -9 ans (2002/2003)
 -7 ans (2004/2005)
Minimes
 Benjamins
 Poussins
 Mini Poussins
 Lutins

Cotisation : 85 € (incluant : assurance, cotisation F.F.R., goûters, déplacements en car, coupe vent)
 2^{ème} enfant : 70 € 3^{ème} enfant : 55 €

Identité du joueur

NOM : Prénom :
 Date de naissance : Lieu de naissance+CP :
 Adresse : Tél fixe : - - - - -
 Tél portable : - - - - -
 Code postal et ville : @ (courriel) :
 N° Sécurité Sociale :

Identité des parents ou tuteur:

Qualité : Mère Père Tuteur

NOM : Prénom :
 Adresse (si différente): Tél fixe : - - - - -
 Tél portable : - - - - -
 Code postal et ville : @ (courriel) :

Pièces à fournir :

- 6 timbres postaux
- **2 photos d'identité récentes** (à fournir chaque année)
- Cotisation payable par chèque ou espèces ou autres moyens (voir ci-dessous et sera encaissée en septembre)
- Un imprimé « **DEMANDE DE RENOUELEMENT D’AFFILIATION** » vous sera remis. Il devra être rempli, daté et signé par le représentant légal. Le médecin devra **dater, signer et apposer son cachet** dans la case « **Attestation Médicale** » en bas à gauche. (ne pas plier cet imprimé).
- 8 à 10 jours après le retour de cette demande, vous devez vous présenter au club pour remplir et signer la licence de votre enfant.

Aide aux familles pour le paiement de la cotisation :

- Chèques Loisirs de la CAF (60 € maximum)
- Chèques Vacances (ANCV)
- **Les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (en fournir la photocopie)** nés entre le 01/01/1992 et le 31/12/2001 ont droit à 2 Coupons Sport d'une valeur de 40 € (2x 20 €)
- Le Conseil Général attribue **1 chéquier de 40 € aux élèves de 6^{ème}, 1 chéquier de 30 € aux élèves de 5^{ème} et 1 chéquier de 20 € aux élèves de 4^{ème}.**
- **La Société Générale** offre 50€ et 50€ au club (pour paiement de la licence) à l'ouverture d'un compte.
- A l'inscription, nous acceptons le dépôt de 3 chèques qui seront prélevés en septembre, novembre et janvier.
- Le cumul de ces moyens de paiement est accepté